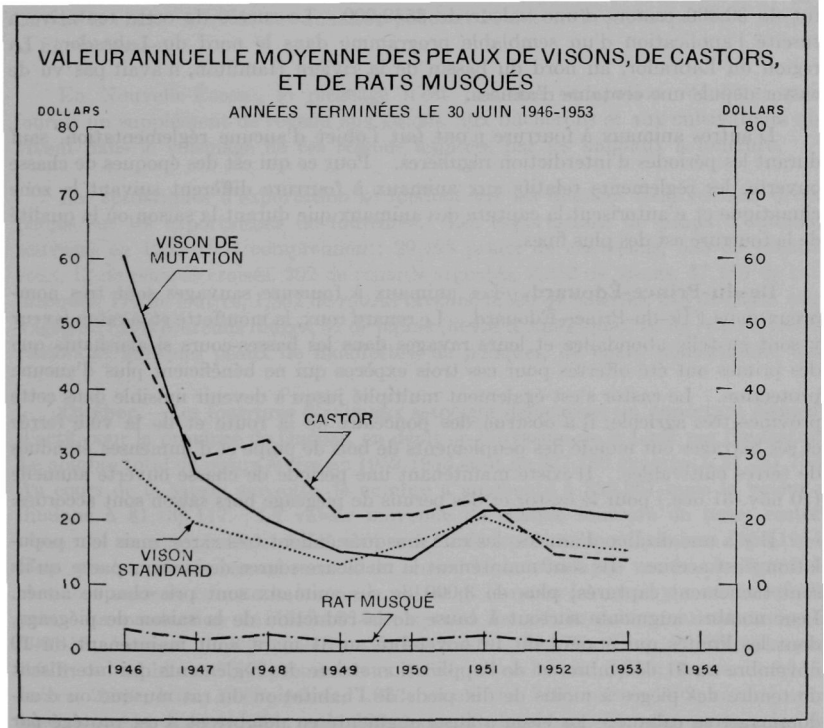


La majeure partie des ressources en fourrures des provinces du Canada est administrée par les divers gouvernements provinciaux intéressés, sauf les ressources qui se trouvent dans les parcs nationaux et les réserves indiennes, lesquelles relèvent du gouvernement fédéral. Ce dernier s'occupe aussi de celles des Territoires du Yukon et du Nord-Ouest. Le Service de la faune du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales (voir pp. 41-42) voit à tous les intérêts qu'a le gouvernement fédéral dans ces ressources, sauf lorsqu'il s'agit d'initiatives qui touchent de près les affaires indiennes. Le Service collabore avec le gouvernement provincial intéressé et d'autres organismes et s'occupe des intérêts du gouvernement fédéral dans les problèmes nationaux et internationaux qui le concernent.

Section 2.—Étendue et administration des ressources provinciales et territoriales en fourrures*

Terre-Neuve.—Cette province, qui mesure 900 milles du 47° de latitude N. à sa limite septentrionale offre, quant au climat et à l'habitat, des conditions favorables à l'élevage des animaux à fourrure sauvages. On y trouve le castor, le rat musqué, la martre, la loutre, le loup-cervier, le renard, l'hermine et le vison; ce dernier n'y est pas indigène, mais s'y multiplie depuis 1935 par des sujets échappés



* Les renseignements provinciaux proviennent des gouvernements provinciaux respectifs tandis que les données touchant le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, ont été fournies par la Division des régions septentrionales et des terres, ministère du Nord canadien et des Ressources nationales.